



## Exercice et solution 2B.4

### Coût de renonciation

M. Caron veut vendre, pour la somme de 335 000 \$, un luxueux condo qu'il a acquis il y a cinq ans. Le 15 janvier, il reçoit une première offre de 280 000 \$, valable pour trois jours, qu'il refuse le même jour. Le 15 février, il reçoit une deuxième offre au montant de 315 000 \$ et dont la durée d'application est de trois jours; il la refuse le deuxième jour.

#### Travail pratique :

Quel est le coût de renonciation de M. Caron :

- a) le 14 janvier?
- b) le 15 janvier, après qu'il ait pris connaissance de l'offre?
- c) le 20 janvier?
- d) le 16 février?
- e) le 20 février?

Source: *La Comptabilité de gestion (édition précédente)*

## Exercice et solution 2B.4 (suite)

### Solution :

Le coût de renonciation de M. Caron est :

- a) la somme que serait prêt à payer un acheteur le 14 janvier (elle nous est inconnue, car la première offre reçue l'a été le 15 janvier);
- b) de 280 000 \$ au 15 janvier après avoir pris connaissance de l'offre (en refusant l'offre, il renonce à 280 000 \$);
- c) la somme que serait prêt à payer un acheteur le 20 janvier (elle nous est inconnue et comme M. Caron a refusé la première offre, celle-ci n'est plus valable);
- d) de 315 000 \$ au 16 février (s'il refuse l'offre, il renoncera à 315 000 \$);
- e) la somme que serait prêt à payer un acheteur au 20 février (elle nous est inconnue et comme M. Caron a refusé la deuxième offre, celle-ci n'est plus valable).

Source: *La Comptabilité de management (édition précédente)*